

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1243

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 43 BIS AA

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« par »

les mots :

« à la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.